

Conseil Scientifique de l'EHESP

19 novembre 2012

Compte-rendu synthétique et relevé de décisions

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
Introduction	La présidente du conseil scientifique, Christine Colin, ne peut pas être présente pour raisons de santé. Jean-Paul Moatti préside la séance en tant que vice-président du conseil scientifique.	
Approbation de l'ordre du jour	Viviane Kovess retire sa demande d'honorariat. L'ordre du jour est modifié, et approuvé.	
Approbation du compte rendu détaillé du CS du 17 septembre 2012	Le Compte-rendu de la séance du 17 septembre est adopté.	
Projet de budget de la Recherche pour 2013	<p>Marie-Aline Bloch présente le budget de la recherche, avec le bilan de l'année 2012 et le projet pour l'année 2013.</p> <p>Les programmes transversaux sont destinés à rassembler différentes entités de recherche en partenariat, notamment en ce qui concerne les UMR dans lesquelles l'école est impliquée. L'objectif de ces programmes est également de favoriser les liens entre la formation et la recherche, et de favoriser la diffusion de la communication scientifique.</p> <p>Des précisions sont apportées concernant les retards pris par certains programmes transversaux, pour lesquels quelques activités prévues en 2012 doivent être reportées sur 2013, et une prolongation jusqu'à 2014 est à prévoir.</p> <p>Les projets jeunes chercheurs sont destinés exclusivement à des personnels de l'EHESP qui souhaitent (re)démarrer une activité de recherche, pour les préparer dans un second temps au dépôt à des appels à projets de recherche extérieurs à l'Ecole. Il s'agit donc d'une aide à l'émergence de projets et d'activités de recherche indispensable à tout grand établissement d'enseignement supérieur et de recherche.</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>Le terme étant ambiguë (on pourrait croire que ce programme s'adresse aussi à des jeunes chercheurs hors EHESP), il est proposé de rebaptiser cette action « aide aux activités des enseignants-chercheurs de l'Ecole ».</p> <p>Les autres projets financés par l'école devraient s'inscrire de façon plus systématique dans une dynamique de cofinancement.</p> <p>Il serait nécessaire de rééquilibrer les budgets, entre le financement des équipes sur lesquelles l'EHESP exerce une tutelle ou une co-tutelle directe qui doit constituer la priorité, et les programmes de recherche qu'elle souhaite soutenir au niveau national en copartenariat avec d'autres acteurs de la recherche publique.</p> <p>La part du financement de l'EHESP pour les UMR en co-tutelle directe est rappelée, et il est noté la forte implication de l'EHESP dans ces équipes.</p> <p>La politique de site de l'EHESP, du fait notamment de son appartenance à 2 PRES (Rennes et Sorbonne-Cité) et de sa participation à des UMR sur 3 sites (les deux précédents plus Aix-Marseille), demande à être clarifiée. En particulier, il serait souhaitable de clarifier le site où l'Ecole investit prioritairement pour insérer les équipes propres de recherche qu'elle initie et les UMR sur lesquelles elle exerce une co-tutelle d'une part, les partenariats que du fait de sa vocation nationale elle peut être amenée à tisser avec des Universités et des organismes sur l'ensemble du territoire national. Le choix du site d'implantation prioritaire devrait être clarifié au plus vite avec le Conseil d'Administration de l'Ecole. Le fait de traiter ces deux niveaux de façon similaire conduit à de nombreuses confusions et empêche une lisibilité de l'action de l'Ecole, pourtant importante et significative, en matière de recherche en santé publique par de nombreux partenaires extérieurs.</p> <p>Les chaires soutenues par l'Ecole, qui constituent une contribution à la recherche, n'apparaissent pas dans ce budget recherche pour des raisons purement "comptables" car elles apparaissent dans le budget des départements. Seule la chaire en management des établissements de santé apparaît dans le document car elle travaillera en synergie avec l'équipe propre de l'Ecole en émergence en management des organisations en santé.</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>Le Conseil scientifique donne un avis favorable pour ce budget mais il émet des réserves sur la présentation actuelle qui offre une visibilité partielle.</p> <p>Ainsi pour l'avenir, il serait nécessaire de présenter un budget consolidé rendant compte de l'ensemble de l'effort de recherche de l'Ecole incluant l'ensemble des Départements. Une telle présentation permettrait de relier davantage ce budget aux lignes stratégiques en matière de recherche, définies et formalisées par ailleurs, et de présenter un certain nombre d'informations sur les choix importants effectués : certes les ressources associées, mais également les motifs, les contextes, les impacts attendus, et cela en faisant abstraction du rattachement de ces mêmes opérations à telle ou telle unité ou direction.</p>	
<p>Proposition de document de politique scientifique du PRES Sorbonne Paris Cité et du Comité d'évaluation de l'AAP de l'IDEX</p>	<p>Marie-Aline Bloch présente la politique scientifique du PRES et l'implication de l'EHESP.</p> <p>Comme mentionné au point précédent, la politique de site de l'EHESP doit être clarifiée, et en premier lieu le positionnement de l'EHESP vis-à-vis des PRES. Le PRES UEB regroupe 2 UMR de taille importante dont l'EHESP est co-tutelle, alors qu'il n'existe pas aujourd'hui d'UMR (ni de projet d'UMR déposé pour le prochain contrat quinquennal du PRES Sorbonne Cité) et peu de formations associant l'Ecole avec des composantes du PRES SPC. Une participation à un PRES tel que SPC qui ne s'appuie pas sur les briques de base que constituent des équipes de recherche constituées d'une part, des formations, notamment de masters, communes tend à entretenir un mécano institutionnel peu propice à un véritable développement de la recherche et de son articulation cohérente avec la formation.</p> <p>Le Conseil Scientifique n'était pas en mesure de porter un jugement sur la qualité en soi du document d'orientation scientifique proposé pour le PRES SPC. Il a cependant émis de fortes réserves sur le fait que ce document semblait pouvoir potentiellement créer des difficultés pour le fonctionnement spécifique de l'Ecole en matière de recherche, et ce d'autant plus qu'existent peu (voire pas) d'éléments de base communs (cf supra).</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>Il a par exemple été noté que la perspective de réunion des publications du PRES pose donc la question du devenir de Presses de l'EHESP. Il a aussi été noté que les modes de financement des chaires d'entreprises proposés dans le PRES pouvait poser problème pour la politique de gestion des conflits d'intérêts qui doit tenir compte de l'identité spécifique de l'EHESP, et de son rôle clé de formation de personnels de certaines catégories de la fonction publique.</p> <p>Compte tenu du fort engagement de l'Ecole dans le Pres SPC et des réserves émises ci-dessus, les membres du CS se sont montrés soucieux d'être régulièrement informés des droits et devoirs que cette implication induit. De ce point de vue <u>il n'a semblé ni pertinent ni possible de se prononcer sur le contenu du texte d'autant que celui-ci, tant sur le fond que la forme, a un caractère très général.</u></p> <p>En revanche, le CS attire l'attention de la Direction et des instances de l'Ecole sur trois points.</p> <p>D'une part, le texte précise que SPC entend se doter d'une structuration « en divisions et départements » (p. 3) qui semblent s'ajouter aux nombreuses entités déjà existantes ou envisagées en matière d'organisation de la recherche. Le risque est donc réel que la dimension bureaucratique de cette structuration accroisse la complexité de la gouvernance au détriment de la finalité, l'excellence scientifique, que s'assigne l'Ecole.</p> <p>Parallèlement, le CS attire également l'attention sur la nécessité de mener au sein de l'Ecole une réflexion sur les modalités de la gouvernance du PRES et la place qu'elles accorderaient aux singularités et aux stratégies, notamment, scientifiques propres à l'Ecole.</p> <p>Enfin le CS attire l'attention sur l'importance d'avoir une réflexion sur la politique de site de l'EHESP au regard de son implication dans les différents PRES, dans l'esprit mentionné ci-dessus d'une distinction claire entre le ou les PRES d'implantations prioritaires pour ses équipes et UMR en co-tutelle d'une part et d'autres formes de partenariat plus souples qui pourraient justement concerner d'autres entités au plan national.</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
Participation de l'EHESP à l'IHU Maladies Infectieuses à partir de 2013	<p>Marie-Aline Bloch présente la note relative à la participation de l'EHESP à l'IHU. L'IDM n'a pas aujourd'hui les forces nécessaires pour s'impliquer dans l'IHU dans le domaine du management. Il est proposé de plutôt conseiller à l'IHU de s'orienter vers des collaborations avec des équipes de recherche de la région de Marseille dans ce domaine. Le Conseil scientifique a souligné que l'UMR commune entre l'Ecole et d'autres partenaires de l'IHU dirigée par Xavier de Lamballerie, qui associe des recherches en virologie avec des recherches en sciences sociales, constitue par ailleurs une contribution significative de l'Ecole à l'IHU.</p> <p>L'engagement de l'EHESP en tant que membre partenaire de l'IHU a été signé pour 1 an sous réserve de l'accord de son conseil d'administration pour les années suivantes.</p> <p>Le conseil scientifique a discuté de l'intérêt pour l'EHESP, dans un contexte budgétaire contraint, de reconduire ou non, en 2013, sa participation financière à l'IHU maladies infectieuses. Sous réserve de l'examen par le service juridique de l'école de la possibilité pour l'EHESP de ne pas reconduire en 2013 son adhésion à la fondation Méditerranée Infection en tant que membre partenaire au-delà de l'engagement d'un an déjà pris ; Rappelant que les Investissements d'Avenir sont destinés à financer les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et non pas de les appeler à des dépenses supplémentaires ; Et en l'absence d'informations laissant supposer qu'une décision de suspension pourrait être préjudiciable à l'unité mixte de recherche dirigée par Xavier de Lamballerie, le conseil scientifique a émis un avis favorable à la suspension, à titre provisoire, de la participation financière de l'EHESP à l'IHU pour 2013.</p>	<p>Vérifier dès que possible auprès du service juridique la possibilité pour l'EHESP de ne pas reconduire en 2013 son adhésion à la fondation Méditerranée.</p>
Questions diverses	<p>Le calendrier 2013 sera proposé dès réception des dates du CA. Le prochain CS devra être planifié de manière à permettre un dialogue avec le nouveau directeur de l'EHESP.</p>	<p>Programmer un échange avec le directeur de l'EHESP au prochain CS.</p>
<i>Conseil scientifique restreint aux professeurs et assimilés</i>		
Demande d'honorariat pour B. Tirel	<p>Le Conseil scientifique donne un avis très favorable à la demande d'honorariat de Bernard Tirel. Il demande cependant un recrutement dans des délais raisonnables</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	d'un nouvel enseignant dans le domaine du droit hospitalier. Le conseil scientifique souligne par ailleurs que cet avis ne l'engage en rien vis-à-vis du projet d'institut du patient dans lequel Bernard Tirel est impliqué, projet que le CS aura à évaluer en temps utile.	